

À PARTIR DU 12 FÉVRIER DE NOUVELLES CONSIGNES EN DÉCHÈTERIE!

Conformément à la loi AGEC, de nouvelles filières de tri sont mises en place dans les déchèteries du Haut-Doubs*:







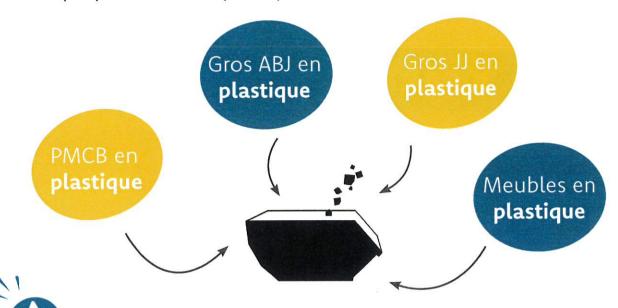




Le tri en déchèterie se trouve modifié par ces nouvelles filières.



Exemple pour la benne plastique :



Le tri peut être différent en fonction de la taille du déchet.

DEMANDEZ CONSEIL AUPRÈS DES AGENTS DE DÉCHÈTERIE

Le tri des déchets électriques ne changent pas : ils ont leur propre filière Les articles de sport et loisirs ne se **trient pas par matière**

Votre objet peut encore servir?

Merci de le déposer dans :

- ★ Une recyclerie de votre territoire ;
- **★** Une association;
- ★ Un magasin (si reprise);
- **★** Une **zone de réemploi** de votre déchèterie.



